

Réservé au Club	
Nom	
Prenom	
Licence le	

A.S.S.S.

CLUB DE LA MER

N° F.F.E.S.S.M. 08 34 0003



SAISON

2020 / 2021

<u>Tel :</u> 06 09 81 35 13 ou 06 11 76 15 60	<u>Email :</u> clubdelamer34@yahoo.fr
<u>Site du Club</u> www.clubdelamer.org	

PREMIERE ADHESION RENOUELEMENT : N° de Licence :

A COMPLETER EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

NOM Prénom :

Date de Naissance : **Lieu de naissance** : **Dpt** : ...

Adresse :

Activité Professionnelle :

Tel : Domicile **Travail** **Portable**

Email

Niveau de Plongeur : Débutant P1 P2 P3 P4 P5 E1 E2 E3 E4 BEES

DEMANDE D'ADHESION : Je soussigné, demande mon adhésion au CLUB DE LA MER et m'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de plongée subaquatique et de pêche sous-marine ainsi que les statuts et règlements de la FFESSM et de l'association et à participer bénévolement à la vie associative du Club.

Nom Prénom

Signature

TARIFS 2020 / 2021

LICENCE Adulte 40,74 €
 Jeune – de 16 ans 25,77 €

COTISATION CLUB

Cotisation annuelle 181,26€
 Cotisation familiale (à compter du 3^{em} inscrit) 110,00 €
 Ressortissant C.E. CARSAT

ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLEMENTAIRE

Loisir 1 20 €
 Loisir 2 25 €
 Loisir 3 42 €
 Loisir TOP (1, 2 et 3) voir Tarifs et Garanties sur le site du Club

FORFAIT PLONGEUR NON ADHERENT 62 ,00 € + assurance au choix

FORFAIT ADHERENT NON PLONGEUR 82,00 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION (hors plongées)

Niveau 2: Forfait 100 € (hors plongées) RIFA : 60 € Autre nous consulter.

MONTANT TOTAL A REGLER :

FORFAIT SPECIAL « NIVEAU 1 » **ADULTE 280 €** **JEUNE 260 €**

Comprenant : Licence fédérale, Assurance L.1, Adhésion au Club, Carnet de plongée, Passeport de plongée,

Carte CMAS, Cours Théoriques avec support de cours, Formation pratique en piscine et 6 plongées en mer (à effectuer avant le 30 juin) avec équipement complet fourni (sauf masque et palme) et encadrement.

Important : Les plongées en milieu naturel ou en fosse, organisées dans le cadre de l'activité du Club (techniques ou explorations) hormis celles comprises dans le forfait niveau 1, sont à régler à l'unité ou au travers de cartes de plongée (voir tarifs).

ASSURANCES

RESPONSABILITE CIVILE (comprise avec la licence)

Obligatoire, elle couvre les dommages causés à autrui dont le titulaire de l'assurance en responsabilité civile est reconnu responsable. Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient de cette garantie dans le cadre du contrat de groupe souscrit par la fédération.

ATTENTION : cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages corporels s'il n'y a pas de tiers responsable.

COUVERTURE INDIVIDUELLE COMPLEMENTAIRE ACCIDENT (optionnelle)

TRES IMPORTANT : Dans le cas d'accidents liés à la plongée et sans tiers responsables, la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement, sauf si elle est en mesure de justifier d'un Contrat d'Assurance Individuelle Accident en cours de validité et intégrant l'activité Plongée Sous-Marine.

ATTENTION : De très nombreux contrats d'assurance individuelle ne couvrent pas l'activité Plongée Sous-marine. Il est de votre intérêt de souscrire l'assurance que nous proposons à l'inscription en même temps que la prise de la licence.

Dans le cas où votre assurance individuelle Accident couvrirait l'activité « Plongée en Scaphandre Autonome », il est fortement conseillé de bien vérifier le montant de vos garanties et de les comparer avec celles de l'assurance proposée par la FFESSM.

VOUS POUVEZ CONSULTER LE TABLEAU DES GARANTIES
RESPONSABILITE CIVILE ET COMPLEMENTAIRE ACCIDENT SUR LE SITE DU CLUB

Si vous ne souhaitez pas souscrire à l'assurance complémentaire proposée par la FFESSM, joignez à votre demande d'adhésion la photocopie de votre assurance personnelle mentionnant la couverture de l'activité Plongée sous Marine

CERTIFICATS MEDICAUX

LA DUREE DE VALIDITE DU CERTIFICAT MEDICAL EST LIMITEE A 1 AN (de date à date) .

DANS QUEL CAS ?	A QUI S'ADRESSER ?	QUEL DOCUMENT FOURNIR ?
Délivrance d'une Première licence	Tout Médecin	OBLIGATOIREMENT Le certificat médical ci-joint (avec la liste des contre indications au verso) signé par le médecin habilité (il est toutefois conseillé de consulter un médecin fédéral ou hyperbare pour toute délivrance de certificat de non contre-indication à la plongée)
Plongée loisir en scaphandre		
Passage de brevet Niveau 1, 2 et 3		
Plongeur de + de 12 ans titulaire du N1		
Enfant de moins de 14 ans	- Médecin Fédéral - Médecin Hyperbare - Médecin du Sport	
Plongeur Handicapé Moteur	- Médecin Fédéral - Médecin Hyperbare	
Reprise plongée après accident		
Plongeurs Asthmatiques ou Insulino-Dépendants	- Médecin Fédéral	

LISTE NON EXHAUSTIVE DES MEDECINS FEDERAUX DES ENVIRONS

BENIGUI Claude	115 rue de la Haye forum santé la Pinède 34080 MONTPELLIER	04 67 03 39 80
BLACHERE Dominique	Parc Ballons II Bt A1 94 Rue Pépinière 34000 MONTPELLIER	04 67 72 66 25
CALABUIG Christian	Clinique Saint Jean IRond point de l'Europe 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	04 67 61 29 74
RICARD Serge	Centre médical Le Tinal - 235 Rue Paul Bringuier 34080 MONTPELLIER	04 67 75 42 52
SCHEVD Jean François	Lab. central d'hématologie Hop.Saint Eloi 34295 MONTPELLIER	04 67 33 70 31
JAGUENAUD Pierre	95 allée de l'aube rouge 34170 CASTELNAU LE LEZ	04 67 92 76 52
SOUSTELLE Christian	148 Rue Henry Raynaud 34400 LUNEL	04 67 83 86 83
HERAN Nicolas	1 Avenue de Poussan 34540 BALARUC LE VIEUX	04 67 43 16 06
TRECAT Francis	Les thermes II 19 Avenue Pasteur 34540 BALARUC LES BAINS	04 67 48 51 28
FRANCHINI Philippe	5 Rue de Belzebeth 34570 SAUSSAN	04 67 47 66 99
NERAT de LESGUISE M	le parc des charmes Bt B 6 bis rue Joliot Curie 34200 SETE	04 67 53 93 30
HAUTBOIS Hervé	Centre Médical Cap 2000 Av des Iles 34300 CAP D'AGDE	04 67 26 83 84
NERAT de LESGUISE	le parc des charmes Bt B 6 bis rue Joliot Curie 34200 SETE	04 67 53 93 30

COORDONNEES DE LA (ou des) PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné :Nom Prénom :.....

agissant en qualité de.....

autorise mon fils/ma fille :

à pratiquer la plongée subaquatique en scaphandre autonome au sein du CLUB DE LA MER.

Leà.....

Signature.....

PIECES A JOINDRE POUR L'ADHESION OU LE RENOUELEMENT

Un **CERTIFICAT MEDICAL** (de moins d'un an) de « **NON CONTRE INDICATION A LA PLONGEE** » **ETABLI OBLIGATOIREMENT SUR LE DOCUMENT FEDERAL** ci-joint.
(en conserver une photocopie avec votre passeport de plongée et remettre l'original au Club.)

***Pour un règlement en plusieurs fois:** établir plusieurs chèques (3 maximum couvrant le montant total) en indiquant au verso les dates de retrait souhaitées.*

IMPORTANT : Aucune adhésion ou plongée ne pourra être remboursée après acceptation du dossier.

Toutes les rubriques du présent document sont à compléter

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ACCEPTE

L'ADHESION AU CLUB OUVRE DROIT :

- **A l'accès à la piscine** dans le cadre des formations et des entraînements.
- **Au prêt gratuit de matériel** (bouteilles, ceintures, détendeurs, gilets et combinaisons uniquement) dans le seul cadre de l'activité du Club.
- **A un tarif préférentiel lors des plongées mer.**
- **A l'encadrement en piscine et lors des sorties en mer** (plongées explorations ou techniques).
- **Aux formations et enseignements dispensés par le Club.**
- **Aux diverses activités proposées par le Club.**

